



Question n° 59 de FOURNY Dimitri

à DAERDEN Michel -- Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement

N° : 59 (2007-2008) 59

Réception : 14 novembre 2007

Echéance : 05 décembre 2007

Matière : Urbanisme et Aménagement du Territoire - Infrastructures sportives -

**Objet :** Cadastre sportif en Région wallonne et en Communauté française de Belgique.

## Question écrite

De nombreuses communes sollicitent le soutien de la Région wallonne ainsi que de la Communauté française de Belgique dans le cadre des actions liées à leur politique sportive : petites ou grandes manifestations, nouvelles infrastructures ou encore réhabilitation de plus anciennes infrastructures, bref, un nombre très important de requêtes parviennent chaque année à Monsieur le Ministre.

Un cadastre de ces nombreuses requêtes est dressé chaque année : le cadasport.

Puis-je obtenir copie de ce cadasport pour les cinq dernières années, y compris cette année 2007, même partielle ?

## Réponse

Je remercie l'honorable Membre pour la question posée qui a trait à la problématique du cadastre des infrastructures sportives laquelle a retenu toute mon attention

Comme l'honorable Membre le souligne en préambule de sa question, de nombreuses communes font appel au soutien de la Région wallonne et de la Communauté française dans le cadre de leur action en matière de politique sportive, que ce soit pour soutenir des manifestations ou pour construire, aménager ou rénover des infrastructures sportives.

A ce propos, je souhaite préciser que le cadastre auquel il est fait allusion concerne uniquement l'encodage de données en matière d'infrastructures sportives sur le territoire de la Région wallonne.

Mon administration « Infrasports » se concerte régulièrement avec l'ADEPS de manière à pouvoir intégrer dans cette base de données les infrastructures sportives et scolaires de la Communauté française.

Un protocole d'accord est actuellement à l'étude au sein des administrations respectives pour formaliser cette collaboration.

De façon générale, le cadastre des infrastructures sportives (Cadasport) constitue un outil d'aide à la gestion du parc infrastructurel wallon en objectivant davantage les décisions d'octroi de subventions. Il permet également au citoyen d'obtenir tous les renseignements concernant les infrastructures proches de son domicile.

Pour la Région wallonne, l'objectif de ce cadastre est de mettre en évidence les zones sous-équipées, ce qui permet de dégager les priorités et, à terme, de planifier les travaux d'entretien et de rénovation des équipements existants.

En pratique, il s'agit donc d'une base de données alphanumérique, associée à une application cartographique, alimentée par un ensemble d'informations relatives aux infrastructures sportives situées sur le territoire de chacune des communes.

Ces données sont constituées en premier lieu par le recensement des sites et complexes sportifs existants sur le territoire d'une commune donnée. Pour les communes d'une certaine ampleur, comme Charleroi ou Liège, le nombre de sites recensés peut s'élever à plus d'une centaine.

Pour chaque site ou complexe recensé, sont répertoriés les aménagements sportifs et locaux annexes ainsi que leurs dimensions respectives. On entend par locaux annexes les réserves à matériel, les vestiaires, cafétérias, douches, salles de réunions ... , bref, les commodités rendant le site fonctionnel.

Le Cadasport reprend également des informations sur l'agrément du site par une fédération donnée ou l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Les informations intégrées dans la base de données « Cadasport » doivent être validées et constamment actualisées. J'ai souhaité confier cette importante tâche aux communes, appelées à compléter et mettre à jour les informations relatives aux infrastructures répertoriées sur leur territoire.

A cette fin, des agents communaux ont été désignés par leur collège communal pour accomplir cette mission et ont reçu, courant du mois de mars dernier, une formation appropriée au cours de laquelle un login et un mot de passe leur a été attribués. Il a été prévu que les absents recevraient également sur simple demande un login et un mot de passe au helpdesk, mis sur pied pour répondre efficacement aux questions techniques posées par les communes.

En complément des formations données, Infraspports a mis, également, en ligne un «tutoriel» permettant aux encodeurs communaux n'ayant pas participé à cette formation de pouvoir introduire correctement les données.

En outre, mon administration (Infraspports) reste à la disposition des communes pour répondre à leurs besoins.

Il est à noter que malgré les démarches entreprises pour inviter les communes à participer à cette formation et un rappel adressé par courrier électronique aux secrétaires communaux, certaines communes n'ont, à ce jour, donné aucune suite à notre demande.

D'autre part, alors même que des délégués se sont rendus à la formation, il s'avère qu'un certain nombre de communes:

- soit n'ont pas procédé du tout à l'encodage des données;
- soit ne l'ont fait que de manière incomplète (dans la majorité des cas, seul le site pour lequel une subvention est sollicitée a fait l'objet d'un encodage).

Compte tenu des problèmes évoqués ci-avant, le contenu de la base de données comporte des erreurs et des lacunes rendant les résultats incomplets ou peu fiables. Face à ce problème, mon Administration reste très vigilante afin d'obtenir des communes les renseignements souhaités.

Vu la complexité de la base de données mise en œuvre et le nombre considérable d'informations qu'elle contient, j'invite mon honorable Collègue à consulter cette base de données accessible à tout un chacun via l'accès Internet à l'adresse suivante:

<http://infraspport.pouvoirslocaux.wallonie.be/CADSPORT/index.jsp>